



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 081-200092294-20250225-202503-DE



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 25 février 2025

Date de Convocation
18.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février dix heures trente, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date d'affichage
26.02.2025

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, BRUN Claudian, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MME MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis, MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre).

Présent(e)s : 14
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2025-03

Objet : Sécurisation des ouvrages - Demande de subventions au Département du TARN.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les exigences réglementaires en matière de sécurisation des infrastructures liées à la distribution de l'eau potable,

Vu la nécessité de prévenir tout risque de vandalisme, de pollution ou d'incident pouvant compromettre la qualité de l'eau et la continuité du service,

Vu la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant les ouvrages du SMAEP du PAS DES BÊTES,

Considérant que le programme d'investissement « sécurisation » vise à renforcer la protection des infrastructures critiques liées à la distribution d'eau potable,

Considérant que plusieurs actions essentielles sont prévues dans ce ca

- La clôture des ouvrages sensibles, incluant la prise d'eau du barrage et les réservoirs, afin d'empêcher tout accès non autorisé et de prévenir les risques de vandalisme ou de pollution,
- L'installation de serrures sécurisées sur les ouvrages de tête et l'usine d'eau potable pour limiter l'accès aux seules personnes habilitées,
- La mise en place de la vidéoprotection sur le site de l'Usine du Pas des Bêtes
- La mise en conformité des infrastructures de sécurité par l'ajout d'échelles d'accès, de capots et d'autres équipements répondant aux normes en vigueur,
- L'installation de panneaux d'interdiction d'accès conformément à la DUP, pour renforcer la prévention contre toute intrusion non autorisée,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** la poursuite du programme d'investissement « sécurisation » des ouvrages du SMAEP du PAS DES BÊTES, tel que présenté, afin d'améliorer la protection des infrastructures sensibles et de garantir la sécurité du réseau de distribution d'eau potable.
2. **D'autoriser** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme et à solliciter les subventions auprès du Département du TARN et de tout autre organisme susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération.
3. **De charger** Monsieur le Président de signer tous les documents afférents à cette opération et d'assurer le suivi administratif et financier du projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,

Vincent COLOM